

SANTÉ MENTALE

Taux de suicide plus élevé chez les aînés

Pas de remboursement des consultations chez le psy pour les plus de 65 ans. Le mal-être ne disparaît pourtant pas avec l'âge. C'est même parmi les 80 ans et plus que le taux de suicide est le plus élevé.

● **Caroline DESORBAY**

Dépression, solitude, deuil, difficulté d'adaptation dans un nouveau lieu de vie, questions existentielles liées à la fin de vie... Vieillir n'est pas un long fleuve tranquille. Et les personnes âgées de 80 ans et plus font rarement appel à une aide psychologique. « *Ce n'est pas dans leur culture* », confirme Colette Nigot, responsable du département santé mentale à la direction santé publique de la Province de Namur.

1. Suicide Le risque suicidaire augmente avec l'âge, avec un pic très élevé chez les hommes de plus de 75 ans. Les chiffres de l'Institut de Santé publique (ISP) sont à la hausse : le taux de suicide chez les 80 ans est passé de 27 pour 100 000 habitants en 2013 à 37 en 2015 (+ 37 %). Dans la tranche des 85 ans, l'augmentation du taux de suicide est plus marquée encore : 34 en 2015 pour 21 en 2013 soit une hausse de 62 %.

« *C'est une réalité cachée, il y a une banalisation de la souffrance des personnes âgées qui cumulent plusieurs choses : deuils, diminution des facultés cognitives physiques entraînant une baisse de l'autonomie, sentiment d'inuti-*

lité... », avance Florence Ringlet, directrice thérapeutique au Centre de prévention du suicide et d'accompagnement Un pass dans l'impasse.

2. Difficulté d'adaptation, démence, questions existentielles

Voilà les principales difficultés auxquelles sont confrontés les travailleurs d'ANA (Avec nos aînés), service spécialisé du Centre de santé mentale de la province de Namur. « *Nos équipes se rendent sur le lieu de vie des aînés. La majorité (66 %) de ceux-ci a plus de 75 ans. L'un des problèmes les plus fréquents est la difficulté d'adaptation à un nouveau milieu de vie. Cela se produit essentiellement quand la personne arrive en maison de repos sans y avoir été préparée après une hospitalisation en urgence par exemple.* »

Ces équipes mobiles interviennent aussi lorsque la démence s'installe ou pour apaiser les angoisses existentielles liées à la fin de vie. « *Il s'agit de personnes lucides qui réalisent que leurs jours sont comptés et ont du mal avec cela. Elles ont besoin d'en parler, de confier leurs angoisses sur l'après... C'est souvent via les services d'aides familiales, de soins à domicile qui sont de plus en plus vigilants que nous sommes contac-*

tés pour leur venir en aide. »

3. Incompréhension

La décision de la ministre de la Santé Maggie De Block d'exclure les plus de 65 ans du remboursement des séances chez le psychologue prescrites par le généraliste suscite l'incompréhension. « *Comme si les troubles psychologiques ne se manifestaient plus au-delà de 65 ans!* », ironise Colette Nigot. Elle précise que les demandes d'aide n'ont pas explosé ces dernières années. Pour Florence Ringlet du Centre de Prévention du suicide, cette mesure discriminatoire renforce le sentiment des aînés d'être inutiles, de représenter une charge pour la société.

4. Alternatives

Avec la maladie et la perte d'autonomie, la solitude est un facteur qui contribue au mal-être des personnes âgées. « *On pourrait bien sûr renforcer les équipes des centres de santé mentale mais il faut également réfléchir à des alternatives comme la création de centres de jour en milieu rural où les aînés sont le moins bien encadrés.* », suggère Colette Nigot. « *Cela leur permettrait d'avoir un repère dans la semaine, de sortir de leur isolement, de renouer des liens sociaux.* » ■

VITE DIT

Demandeurs De 2012 à 2015, un groupe de travail a réuni les ISPA (Initiatives spécifiques « Personnes âgées ») des services de santé mentale wallons de Namur (ANA), Louvain-la-Neuve, Malmedy et Herstal. On y a abordé, entre autres, les pratiques d'intervention développées en ambulatoire pour le public des aînés. Ce sont surtout les maisons de repos qui font appel aux équipes des ISPA. Les médecins généralistes sollicitent également régulièrement leur intervention. Pour les aînés qui sont toujours à la maison, ce sont les proches (parents ou amis), les services d'aides à domicile qui font la demande.

Problématiques Pour quel motif fait-on appel aux Initiatives spécifiques « Personnes âgées » ? Pour des troubles de la personnalité, des dépressions, des troubles anxieux (entre 37 % et 69 %). Viennent ensuite les troubles psychiques liés à des pathologies organiques la plupart du temps démentielles comme l'Alzheimer (entre 20 % et 30 % des demandes). Autres problématiques : les troubles de l'adaptation (entrée en maison de repos, déménagement, décès du conjoint) et les questions existentielles (fin de vie).